

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



INFORMATION PRESSE

Paris, le 21 décembre 2021

Vaccination contre la Covid en France

Au 21 décembre 2021, 20 556 498 doses de rappel ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de rappel, 20 556 498 personnes ont reçu une dose de rappel².

La France atteint ainsi avec plusieurs jours d'avance l'objectif fixé par le ministre des Solidarités et de la Santé de 20 millions de rappels vaccinaux réalisés à Noël.

En outre, depuis le début de la campagne de vaccination en France, 52 592 757 personnes ont reçu au moins une injection (soit 78% de la population totale¹) et 51 515 312 personnes ont désormais un schéma vaccinal complet (soit 76,4 % de la population totale).

¹ Avec l'ouverture de la vaccination aux 12-17 ans, le calcul du taux de vaccination de la population majeure évolue. Le nombre d'injections par classe d'âge n'étant disponible qu'à J+1, nous communiquerons désormais le taux de vaccination de la population majeure à J-1, de manière hebdomadaire chaque mardi. Le taux de vaccination de la population totale n'est pas impacté, il est toujours donné quotidiennement donné à J-J.

²Le nombre d'injections de rappel est désormais disponible au Jour J de manière quotidienne.

Données Provisoires	Injections des dernières 24 heures	Cumul au mois de décembre	Cumul total (depuis le 27/12/2020)
1^{ères} injections	48 126	460 452	52 592 757
Doses de rappel	750 300	12 314 320	20 556 498
Total injections	834 310	13 763 353	119 837 509
Schémas vaccinaux complets			51 515 312

2. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet www.sante.fr
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail), dans un cabinet infirmier ou chez une sage-femme, en centre de vaccination, chez votre chirurgien-dentiste, dans un laboratoire de biologie médicale.
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Ouverture de la campagne vaccinale aux 5-11 ans à risque de formes graves

A partir du 15 décembre 2021, les enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19 et les enfants vivant dans le même foyer qu'une personne immunodéprimée sont éligibles à la vaccination.

400 000 enfants sont concernés auxquels s'ajoutent les enfants proches de personnes immunodéprimées. La liste des pathologies prioritaires telle que définie par la Haute Autorité de santé et complétée par le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale est disponible [ici](#).

Ouverture de la campagne de rappel depuis le 1er septembre

Conformément aux différents avis scientifiques rendus depuis le mois d'avril 2021, le président de la République a annoncé, le 11 août 2021, le lancement d'une campagne de rappel de la vaccination anti-Covid-19 dès le mois de septembre 2021 pour certaines populations prioritaires particulièrement vulnérables. Depuis le 27 novembre, la campagne de rappel est désormais ouverte à toutes les personnes éligibles majeures et l'éligibilité au rappel vaccinal est abaissée à 5 mois après le schéma vaccinal complet initial.

Concrètement, les personnes ayant été primo vaccinées selon un schéma à deux doses, recevront leur dose de rappel (ou troisième dose) dès cinq mois après la deuxième dose.

Pour les patients sévèrement immunodéprimés, conformément à l'avis du COSV, l'administration d'une dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 5 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une injection additionnelle dès 4 semaines après leur vaccination, puis une dose de rappel dès 5 mois après cette dernière.

En cas d'infection survenue après une première injection Janssen :

- moins de 15 jours après : les personnes reçoivent une dose additionnelle dès 4 semaines puis une dose de rappel à partir de 5 mois après l'infection.
- plus de 15 jours après : les personnes n'ont pas besoin de recevoir une dose additionnelle et ne reçoivent qu'une dose de rappel à partir de 5 mois après l'infection.

Les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur vaccination avec Janssen reçoivent une dose de rappel dès 4 semaines après leur injection.

Le rappel doit être fait avec un vaccin à ARN messager (Pfizer ou Moderna) de manière indifférenciée quel que soit le vaccin utilisé pour la primovaccination. Concrètement, Il est ainsi possible de recevoir du Moderna en rappel si l'on a été vacciné avec du Pfizer et inversement.



Mon âge



Ma situation



Janssen
ou AstraZeneca



Pfizer-BioNTech



Moderna

**0 à 4
ans
inclus**

Mon enfant ne peut pas se faire vacciner

**5 à 11
ans
inclus**

Mon enfant a un risque de forme grave* ou vit dans l'entourage d'une personne immuno-déprimée

- ✓ Sur son lieu de soin
- ✓ Centre de vaccination

*Risque particulier pour les enfants de moins de 6 ans

Dans toute autre situation

Pour l'instant, mon enfant ne peut pas se faire vacciner

**12 à 17
ans
inclus**

Quelle que soit la situation de mon enfant

- ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- ✓ À l'école/Son lieu d'apprentissage
- ✓ Pharmacie
- ✓ Cabinet infirmier ou sage-femme
- ✓ Chirurgien-dentiste
- ✓ Laboratoire de biologie médicale
- ✓ Centre de vaccination
- ✓ Son lieu de soin

**18 à 29
ans
inclus**

Quelle que soit ma situation

- ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- ✓ Médecin du travail/Service de santé universitaire
- ✓ Pharmacie
- ✓ Cabinet infirmier ou sage-femme
- ✓ Chirurgien-dentiste
- ✓ Laboratoire de biologie médicale
- ✓ Centre de vaccination
- ✓ Mon lieu de soin

**30 à 54
ans
inclus**

Quelle que soit ma situation

- ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- ✓ Médecin du travail/Service de santé universitaire
- ✓ Pharmacie
- ✓ Cabinet infirmier ou sage-femme
- ✓ Chirurgien-dentiste
- ✓ Laboratoire de biologie médicale
- ✓ Centre de vaccination
- ✓ Mon lieu de soin

**55 ans
et plus**

Quelle que soit ma situation

- ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- ✓ Médecin du travail
- ✓ Pharmacie
- ✓ Cabinet infirmier ou sage-femme
- ✓ À domicile
- ✓ Mon lieu de soin
- ✓ Mon lieu d'hébergement (FHPAD, USLD, résidence autonomie)
- ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- ✓ Médecin du travail
- ✓ Pharmacie
- ✓ Cabinet infirmier ou sage-femme
- ✓ Chirurgien-dentiste
- ✓ Laboratoire de biologie médicale
- ✓ Centre de vaccination
- ✓ Mon lieu d'hébergement (FHPAD, USLD, résidence autonomie)
- ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- ✓ Médecin du travail
- ✓ Pharmacie
- ✓ Cabinet infirmier ou sage-femme
- ✓ Chirurgien-dentiste
- ✓ Laboratoire de biologie médicale
- ✓ Centre de vaccination

* La dernière dose sera réservée aux personnes âgées de 75 ans et plus, ou de 70 ans et plus avec un score à l'Alzheimer

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19





La vaccination obligatoire POUR CERTAINES PROFESSIONS



La vaccination est obligatoire pour :

- Les professionnels du secteur de la santé*
- Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire*
- Les professionnels du secteur médico-social*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels*
- Les étudiants ou élèves en formation pour ces professions*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes*

* Liste complète sur www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale



Mon âge



Janssen ou AstraZeneca



Pfizer-BioNTech



Moderna

18 À 29 ANS INCLUS



- Mon établissement
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- Médecin du travail/Service de santé universitaire
- Pharmacie
- Cabinet infirmier ou sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Laboratoire de biologie médicale
- Centre de vaccination

30 À 54 ANS INCLUS



- Mon établissement
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- Médecin du travail
- Pharmacie
- Cabinet infirmier ou sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Laboratoire de biologie médicale
- Centre de vaccination



- Mon établissement
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- Médecin du travail
- Pharmacie
- Cabinet infirmier ou sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Laboratoire de biologie médicale
- Centre de vaccination

55 ANS ET PLUS



- Mon établissement
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- Médecin du travail
- Pharmacie
- Cabinet infirmier ou sage-femme

(Si la première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)
(Si la première dose a été réalisée avec le vaccin Janssen, un rappel avec un vaccin à ARN messager est nécessaire 4 semaines après la vaccination)



- Mon établissement
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- Médecin du travail
- Pharmacie
- Cabinet infirmier ou sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Laboratoire de biologie médicale
- Centre de vaccination



- Mon établissement
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
- Médecin du travail
- Pharmacie
- Cabinet infirmier ou sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Laboratoire de biologie médicale
- Centre de vaccination

N.B. :

- L'obligation de vaccination pour ces professions est effective depuis le 15 septembre.

Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale



version: 10 novembre 2020

La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à partir de **3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
	Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
30 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
65 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu d'hébergement 	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu d'hébergement

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment.
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles, selon les modalités ci-dessus.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



Contact presse : presse-dqs@sante.gouv.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)